

Contrat de ville 2015-2022

LE CONTRAT DE VILLE 2015-2022 : UN PROJET POUR RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET URBAINE DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE Avenant n°3

Article unique :

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention cadre que constitue le Contrat de ville 2015-2020 de la Métropole Rouen Normandie afin d'entériner le principe de la prolongation du contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie jusqu'au 31 décembre 2023

Pour ce faire, le Contrat de ville est modifié de la manière suivante :

- ✓ Le préambule en page 4 est modifié de la manière suivante :

« La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 refonde la politique de la ville. Appelés à succéder aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), les nouveaux contrats de ville élaborés pour la période 2015-2022 sont prolongés d'une année supplémentaire dans un contexte de réflexion profonde sur les contours et le contenu de ceux-ci. Par cohérence, les régimes fiscaux zonés qui leurs sont attachés ont également été prorogés d'une année, à l'instar de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB). »

- ✓ Page 6, l'article relatif aux documents annexés au contrat de ville est modifié de la manière suivante :

« Plusieurs documents sont annexés au contrat de ville :

- *Une annexe financière retraçant les financements de droit commun et les crédits spécifiques affectés aux quartiers prioritaires par l'ensemble des signataires ;*
- *Un protocole de préfiguration pour le renouvellement urbain qui précise les objectifs poursuivis dans le contrat de ville pour les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. La liste des quartiers d'intérêt national a été proposée*

le 15 décembre 2014 par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). En complément, d'autres quartiers prioritaires connaissant des dysfonctionnements urbains peuvent bénéficier d'une convention d'intérêt régional de renouvellement urbain dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, à la demande du Préfet ;

- *Une convention partenariale visant à définir une stratégie concertée en matière d'attribution de logements afin de favoriser la mixité sociale. Elle est conclue entre le Préfet, les Communes, la Métropole, le Département, les bailleurs sociaux et les organismes collecteurs du 1% logement titulaires de droits de réservation. Elle définit les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain et les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention ;*
- *Un plan de prévention de radicalisation actant l'engagement de tous les partenaires signataires du Contrat de ville à mettre en œuvre des actions de prévention de la radicalisation dans les quartiers politique de la ville prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.*
- *Un protocole d'engagements renforcés et réciproques définissant les objectifs prioritaires et le programme d'actions décliné sur chaque quartier prioritaire pour la période 2020-2023. »*

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Rouen en 45 exemplaires, le

<p>Etat</p> <p>Monsieur Pierre-André Durand Préfet de la Région Normandie</p>	<p>Région Normandie</p> <p>Monsieur Hervé Morin Président</p>	<p>Département de la Seine Maritime</p> <p>Monsieur Bertrand Bellanger Président</p>	<p>Métropole Rouen Normandie</p> <p>Monsieur Nicolas Mayer- Rossignol Président</p>
<p>Commune de Bihorel</p> <p>Monsieur Pascal Houbron Maire</p>	<p>Commune de Canteleu</p> <p>Madame Mélanie Boulanger Maire</p>	<p>Commune de Caudebec- lès-Elbeuf</p> <p>Monsieur Laurent Bonnaterre Maire</p>	<p>Commune de Cléon</p> <p>Monsieur Frédéric Marche Maire</p>

<p>Banque des Territoires</p> <p>Madame Céline Senmartin Directrice</p>	<p>Tribunal de Grande Instance de Rouen Conseil Départemental de l'accès au droit de Seine-Maritime</p> <p>Madame Valérie Delnaud Présidente</p>	<p>Mission Locale d'Elbeuf</p> <p>Madame Thomas Caillot Présidente</p>	<p>Mission Locale de Rouen</p> <p>Monsieur Benoît Anquetin Président</p>
<p>Pôle Emploi</p> <p>Monsieur Philippe Barnabé Directeur territorial de Seine- Maritime</p>	<p>Logeo Seine estuaire</p> <p>Monsieur Mathias Levy- Nogueres Président du Directoire</p>	<p>Le Foyer du Toit Familial</p> <p>Madame Nathalie Theret Directrice</p>	<p>Foyer Stéphanois</p> <p>Monsieur Franck Ernst Directeur Général</p>

Habitat 76 Monsieur Eric Gimer Directeur Général	Immobilière Basse Seine Monsieur Cédric Lefebvre Directeur Général	I.C.F. Habitat Atlantique Madame Annick Izier Directrice Générale	LOGEAL Immobilière Madame Christel Roussel Directrice Général
Logirep Madame Karine Julien-Elkaïm Présidente du Directoire	Logiseine Monsieur Jean-Luc Schroeder Président du Directoire	La Plaine Normande Madame Geraldine Gardette Directrice	Quevilly Habitat Monsieur Roland Marut, Président

Rouen Habitat	Habitat Elbeuf Boucles de Seine	SIEMOR	Seine Habitat
Madame Ariane Massière Directrice Générale	Monsieur Olivier Colange Directeur	Monsieur Thierry Foucaud Directeur	Monsieur Olivier Poutrain Directeur